

Lutry, le 4 octobre 1907.

A la Section de Sauvetage de Coppet.

Monsieur le Président et messieurs,

Le Comité central, dans sa séance du 29 septembre dernier à Hermance, s'est occupé de la démission que vous lui avez adressée.

Après discussion sur ce sujet, le Comité central, à l'unanimité des membres présents,

1^o, a voté des remerciements au Bureau et tout particulièrement à Monsieur Teyssiere, notre Secrétaire général, pour le dévouement et la conscience qu'il apporte à l'exécution de sa tâche.

2^o, a décidé de ne pas accepter la démission de la section de Coppet, cela dans la pensée de laisser à cette section la porte encore ouverte pour rentrer dans le sein de la Société.

Parmi les arguments invoqués à l'appui de cette décision unanime, nous relevons les suivants :

Les motifs donnés par la section de Coppet pour justifier sa démission sont absolument insuffisants. Si toutes les Sections qui auraient cru mériter le prix Huber avaient démissionné pour la raison que ce prix ne leur avait pas été accordé, nous aurions eu cette année plusieurs démissions.

Les années précédentes de même. Que deviendrait alors notre Société ?

Le prix Huber est sans doute pour les Sections qui l'obtiennent un honneur et un encouragement. Mais l'obtention de ce prix ne peut être qu'un but accessoire, jamais le but à atteindre. Celui-ci est bien plus haut : notre Société est un ensemble de Sociétés qui se sont fédérées à la fin d'assurer aux personnes en péril sur notre lac un secours aussi efficace qu'il est possible. Nos sections sont solidiairement responsables de la réalisation de ce but, noble, s'il'en fut. Démissionner pour des motifs futiles, c'est manquer aux sentiments de Solidarité qui doivent unir nos sections dans la réalisation du but poursuivi, c'est failler à son devoir.

Si les questions d'intérêts pecuniaires ou de vanité (obtention du prix Huber ou des prix aux courses de canots) deviennent les questions prédominantes parmi les sections de notre Société, celle-ci n'a d'humanitaire que le nom et mieux vaut la dissoudre.

Messieurs, et, pour le moment envoi, chers collègues de la section de Coppet,
Le Comité central unanime pense que c'est dans un moment de déillusion, peut-être d'excitation, que la majorité d'entre vous avez pris la grave décision de vous séparer de notre Société. C'est pour cette raison qu'il a décidé de laisser la porte ouverte afin que vous puissiez plus aisément rentrer dans le sein de la fraternité.

Nous vous engageons vivement à le faire au nom du but que nous poursuivons et des liens de Solidarité et de Fraternité qui unissent nos membres et nos sections.

La décision du Comité central sera sans aucun doute examinée par une assemblée générale des membres de notre Société. Nous vous demandons de bien vouloir nous entendre et pour cela nous prions votre Comité de nous convoquer à cette assemblée. Nous tenons en effet à renouveler devant cette assemblée générale les déclarations que nous avons faites à votre Comité, à développer mieux que nous ne pourrons le faire par écrit les motifs qui ont engagé le Bureau et le Comité central à agir comme ils l'ont fait, et surtout à vous assurer que la non acceptation de notre démission n'est pas dans notre pensée un acte d'hostilité, mais bien plus de bonne volonté et de fraternité à votre égard.

C'est dans ces sentiments que nous vous présentons, Monsieur le Président et Messieurs, nos cordiales salutations.

Au nom du Comité central :

Le Président, J. Chagier. Le Vice-président, C. Jacquot.